

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 65/22

AIRES DE TRAFIC FRET À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER (CYVR)

Introduction

L'aéroport international de Vancouver (CYVR) procède actuellement à un agrandissement et à la modification de ses aires de trafic de fret.

Nouvelles exigences et restrictions

- Ajout des aires de trafic IV, V et VIII à la liste des aires de trafic assorties des exigences suivantes :
 - Une autorisation préalable requise (PPR) de l'exploitation aéroportuaire est nécessaire.
 - PPR pour tous les démarrages de moteur pneumatiques ou par interprélèvement.
- Aire de trafic IV : limitée aux B757/A321 et aux aéronefs de taille inférieure.
- Voie d'accès de poste de stationnement d'aéronef à l'est de DW : limitée aux Convair CV-580 et aux aéronefs de taille inférieure.
- Aire de trafic VIII : limitée aux B767/A310 et aux aéronefs de taille inférieure.
- Entre les aires de trafic de FedEx et de Purolator : zone limitée aux Fairchild Swearingen Metroliner et aux aéronefs de taille inférieure.

Renumérotation des postes de stationnement d'aéronef

Les postes de stationnement d'aéronef des aires de trafic IV, V et VIII ont été renumérotés comme à la figure 1, ci-dessous.

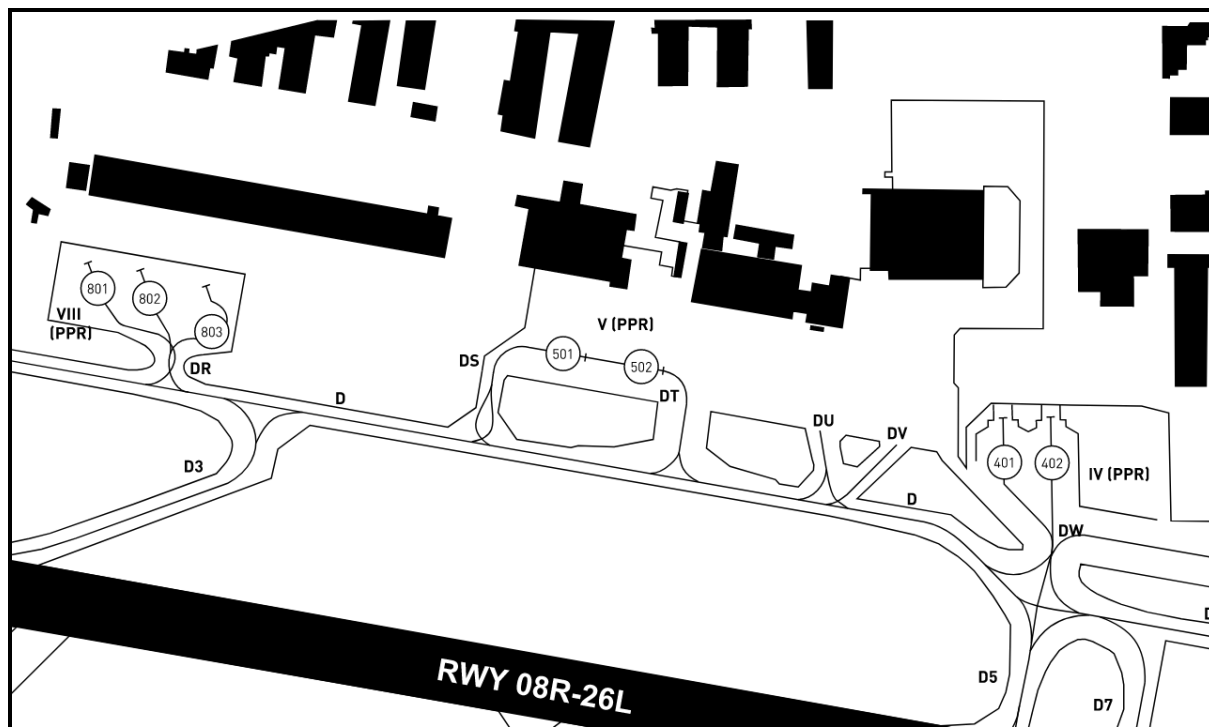


Figure 1 : Renumérotation des postes de stationnement d'aéronef

Nouvelles étiquettes d'aire de trafic

Les aires de trafic de Purolator et de FedEx seront étiquetées comme à la figure 2 ci-dessous.

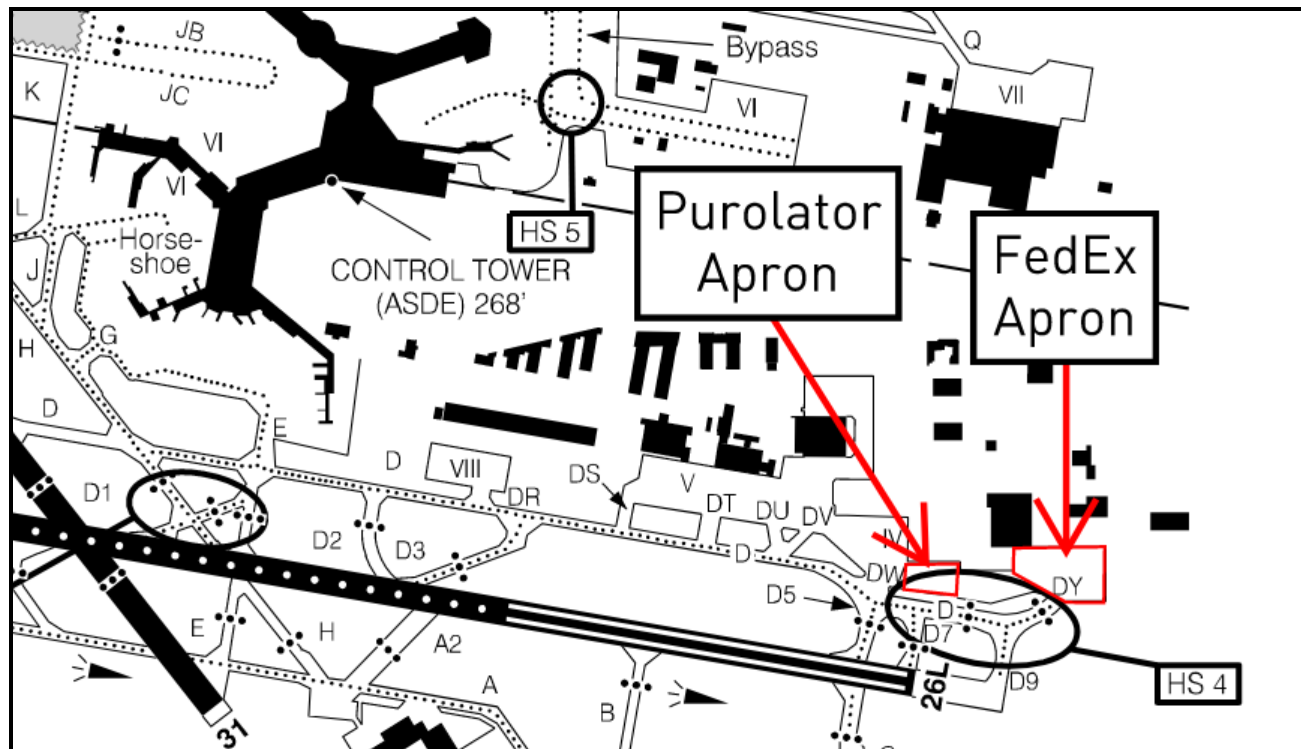


Figure 2 : Nouvelles étiquettes d'aire de trafic

Les détails des changements de procédure ou de niveau de service mis en œuvre en raison de ces travaux seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Exploitation aéroportuaire

Tél. : 604-207-7022

Chris Bowden
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes